



DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Pôle Animation-Education

CULTURE-EVENEMENTIEL
Musées

Approbation de restauration après
avis Commission Scientifique
Régionale

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service Musées-patrimoine a pour mission l'enrichissement et la conservation des collections muséales

Compétence n° : 25

DECIDE

Article 1 : d'approuver, après avis de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France :

- la restauration d'un Taolennou, Anonyme, «La persévérance de l'esprit saint dans l'âme », 19^{ème} siècle, gouache, papier marouflé sur toile, 124 cm X 109 cm, pour un montant de 648 € HT, 777,60 € TTC,
- la restauration d'un Taolennou, Anonyme, « Si la retraitante rechute le diable entre victorieux avec sept démons plus méchants que lui », 19^{ème} siècle, gouache, papier marouflé sur toile, 129 cm X 103,5 cm, pour un montant de 834 € HT, 1 000,80 € TTC,
- la restauration d'une œuvre de Pierre-Jacques Bethon, « Portrait de Jean Nicolas Galles (1713-1763) », 1760, peinture à l'huile sur cuivre, 44 cm X 38,5 cm, pour un montant de 2 450 € HT, 2 882 € TTC,
- la restauration d'une œuvre de Marius Borgeaud, « Le bistrot », 19^{ème} / 20^{ème} siècle, peinture à l'huile sur toile, 67,5 cm X 56,4 cm, pour un montant de 1 700 € HT, 2 040 € TTC,
- la restauration d'une œuvre de Lucien Laurent-Gsell, « Le laboratoire de Pasteur », 19^{ème} siècle (avant 1887), peinture à l'huile sur toile, 125 cm X 106 cm, pour un montant de 2 200 € HT, 2 640 € TTC,
- la restauration d'une œuvre de Emile Jourdan, 'Petit bouquet de fleurs sauvages », 1886, peinture à l'huile sur toile, 35,2 cm X 40,6 cm, pour un montant de 2 050 € HT, 2 460 € TTC,
- la restauration d'une œuvre de Georges Levreau, « Nature morte aux légumes », 1912, peinture à l'huile sur toile, 90 cm X 110 cm, pour un montant de 600 € HT, 720 € TTC.

Article 2 : de solliciter une subvention de l'Etat et de la Région au titre du F.R.A.R. (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) ainsi que du Département pour les montants les plus élevés possibles.

VANNES, le 13 juin 2023,

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE